



La liste des interdictions

Qu'est-ce que la liste ?

La liste des interdictions (ou liste ou substances et méthodes interdites) est un standard international obligatoire dans le cadre du Programme mondial antidopage.

Révision et entrée en vigueur :

La liste est mise à jour annuellement par l'AMA à la suite d'un vaste processus de consultation. Elle entre en vigueur le 1er janvier de chaque année.

Critères d'inclusion d'une substance :

La liste peut inclure toute substance ou méthode qui remplit au moins 2 des 3 critères suivants :

1. A le potentiel d'améliorer ou améliore effectivement la performance sportive ;
2. Est un risque avéré ou potentiel pour la santé du sportif ;
3. Est contraire à l'esprit sportif.

Substance spécifiées et non spécifiées :

Substances spécifiées : substances (et méthodes) qui ont plus de probabilité d'avoir été consommées ou utilisées par un sportif dans un but autre que l'amélioration des performances sportives (ex : médicament utilisé pour soigner une pathologie).

Substances non spécifiées : toutes les substances et méthodes qui ont été identifiées comme telles dans la liste.

Niveaux d'interdiction :

- **Substances interdites en permanence :**

Cela signifie que la substance ou la méthode est interdite en tout temps

- **Substances interdites en compétition :**

La période « en compétition » est définie comme commençant à 23h59 la veille d'une compétition à laquelle le sportif doit participer et se terminant à la fin de cette compétition et du processus de prélèvement d'échantillons le cas échéant.

Substances interdites dans certains sports :

Les bêtabloquants sont interdits en compétition seulement, dans les sports suivants, et aussi interdits hors compétition lorsqu'il est indiqué (*) :

- Automobile, billard, fléchette, golf
- Ski pour le saut à ski, le saut freestyle/halpipe et le snowboard halpipe/big air
- Sports subaquatiques pour l'apnée dynamique avec ou sans palmes, l'apnée en immersion libre, l'apnée en poids constant avec ou sans palmes, l'apnée en poids variable, l'apnée Jump Blue, l'apnée statique, la chasse sous-marine et le tir sur cible
- Tir * et tir à l'arc*

Il convient de retenir que c'est la présence de substance dans l'organisme (au moment du prélèvement) qui est visée par l'interdiction et non le moment de la prise.



	<i>Substances/Méthodes</i>	<i>Interdiction</i>
S0	SUBSTANCES NON APPROUVÉES	EN PERMANENCE
S1	AGENTS ANABOLISANTS	EN PERMANENCE
S2	HORMONES PEPTIQUES, FACTEURS DE CROISSANCE, SUBSTANCES APPARENTÉES ET MIMÉTIQUES	EN PERMANENCE
S3	BÊTA-2 AGONISTES	EN PERMANENCE
S4	MODULATEURS HORMONAUX ET MÉTABOLIQUES	EN PERMANENCE
S5	DIURÉTIQUES ET AGENTS MASQUANTS	EN PERMANENCE
M1	MANIPULATION DE SANG OU DE COMPOSANTS SANGUINS	EN PERMANENCE
M2	MANIPULATION CHIMIQUE ET PHYSIQUE	EN PERMANENCE
M3	DOPAGE GÉNÉTIQUE ET CELLULAIRE	EN PERMANENCE
S6	STIMULANTS	EN COMPÉTITION
S7	NARCOTIQUES	EN COMPÉTITION
S8	CANNABINOÏDES	EN COMPÉTITION
S9	GLUCOCORTICOÏDES	EN COMPÉTITION
P1	BÉTABLOQUANTS	DANS CERTAINS SPORTS

**En permanence : En et hors compétition*



Substances d'abus :

1. Cocaïne
2. Diamorphine (héroïne)
3. Méthylenedioxyméthamphétamine (MDMA)
4. Tétrahydrocannabiol (THC)

Ces substances ont été identifiées comme des substances d'abus parce qu'elles donnent souvent lieu à des abus dans la société en dehors du contexte sportif.

[Lien vers la version la plus récente de la liste des interdictions](https://www.wada-ama.org/fr/liste-des-interdictions) : <https://www.wada-ama.org/fr/liste-des-interdictions>